

Distr.  
GENERALE  
  
A/CN.10/181  
5 mai 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DESARMEMENT  
Session de fond de 1993  
New York, 19 avril-10 mai 1993  
Points 4 et 5 de l'ordre du jour

PROCESSUS DE DESARMEMENT NUCLEAIRE DANS LE CADRE DE LA PAIX  
ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES AYANT POUR OBJECTIF  
L'ELIMINATION DES ARMES NUCLEAIRES

APPROCHE REGIONALE DU DESARMEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA  
SECURITE MONDIALE

Lettre datée du 22 avril 1993, adressée au Président  
de la Commission du désarmement par le Représentant  
permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 1993 de la Commission du désarmement, qui a été publié sous la cote A/CN.10/L.32, du 14 avril 1993.

Me référant plus particulièrement aux points 4 et 5 de l'ordre du jour provisoire, intitulés respectivement "Processus de désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales ayant pour objectif l'élimination des armes nucléaires" et "Approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale", je tiens à porter à votre attention un certain nombre de faits nouveaux survenus en Afrique du Sud dans le domaine du désarmement nucléaire et du désarmement en général.

La détermination du Président de l'Afrique du Sud, F. W. de Klerk, à parvenir à un règlement politique négocié pacifique en Afrique du Sud a permis des progrès substantiels en matière de réduction des tensions en Afrique australe. L'Afrique du Sud, qui a pris plusieurs mesures ambitieuses démontrant clairement sa volonté de promouvoir la non-prolifération des armes de destruction massive, souhaite qu'une zone exempte d'armes nucléaires soit établie en Afrique. Par la suite, on pourrait y ajouter une zone exempte d'armes chimiques et biologiques. L'Afrique du Sud est prête à coopérer avec d'autres Etats animés du même esprit, dans la région et au-delà, pour atteindre

cet objectif. Elle a déjà manifesté sa détermination en prenant unilatéralement des mesures importantes.

L'Afrique du Sud est consciente des liens entre le désarmement mondial et le désarmement régional et, en même temps qu'elle cherche à s'acquitter de ses obligations en matière de désarmement mondial, elle ne manquera pas de consacrer une part substantielle de son action à l'instauration de la paix, de la stabilité et du progrès socio-économique en Afrique australe.

Le Gouvernement sud-africain est devenue partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le 10 juillet 1991 et a conclu en un temps record un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique le 16 septembre 1991. Depuis qu'elle est partie au Traité, l'Afrique du Sud en respecte scrupuleusement les conditions et coopère pleinement avec l'AIEA. Cette politique de transparence et de coopération professionnelle avec l'AIEA demeure en vigueur ainsi que le prouve la récente invitation adressée à l'AIEA par le Président F. W. de Klerk pour qu'elle procède à une nouvelle visite d'inspection en Afrique du Sud en relation avec l'ancien programme sud-africain d'armement nucléaire.

Le 24 mars 1993, le Président de Klerk a donné des informations détaillées sur ce programme lors d'une séance extraordinaire des trois chambres du Parlement, alors que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne l'y oblige pas. Il a confirmé que l'Afrique du Sud s'était à un moment donné dotée d'une capacité limitée de dissuasion nucléaire mais qu'elle avait ensuite démantelé et détruit son dispositif nucléaire avant son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans son discours, il a souligné les points suivants :

"L'Afrique du Sud a les mains propres et n'a rien à cacher. Le Gouvernement a autorisé, aux fins d'inspection internationale, le libre accès aux installations qui avaient été utilisées pour la mise au point d'une capacité de dissuasion nucléaire ainsi qu'aux documents concernant ces installations.

Je suis convaincu que cette décision sans précédent, à savoir le démantèlement volontaire d'une capacité de dissuasion nucléaire et la divulgation de toutes les informations y afférentes, confirmera la volonté du Gouvernement d'assurer la transparence. Je suis convaincu également que l'initiative de l'Afrique du Sud servira d'exemple à d'autres pays."

Outre qu'elle est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Afrique du Sud est également membre de l'Accord de coopération régionale pour l'Afrique qui est un organisme de l'AIEA chargé de coordonner les projets nucléaires pacifiques et la coopération entre les Etats africains dans le domaine nucléaire. La technologie et l'industrie nucléaires de l'Afrique du Sud représentent un atout non seulement pour ce pays, mais aussi pour les Etats voisins et pour l'ensemble de l'Afrique.

L'Afrique du Sud a donné l'exemple au monde en renforçant la transparence dans le domaine nucléaire et elle estime que cet exemple devrait être suivi par les autres pays qui se sont dotés ou qui pourraient se doter de l'arme nucléaire, dans l'intérêt de la paix mondiale.

En signant la Convention sur l'interdiction des armes chimiques à Paris le 14 janvier 1993, l'Afrique du Sud a une fois de plus fait preuve de son attachement à la non-prolifération et au désarmement. Parallèlement, le Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine s'est félicité du soutien enthousiaste que cet important accord multilatéral a suscité parmi les pays africains, et il a déclaré que l'Afrique du Sud appuierait toute initiative visant à faire de l'Afrique le premier continent exempt de toute arme de destruction massive. L'Afrique du Sud oeuvre à promouvoir la paix et le bon voisinage en Afrique australe, étant convaincue que la menace militaire contre cette région a diminué. Comme il est de plus en plus admis que le recours à la force armée et à la violence n'est pas le moyen de résoudre les problèmes régionaux, l'Afrique du Sud a pu réduire considérablement son budget militaire. L'Afrique du Sud se joint au consensus international : le désarmement est une priorité mondiale et joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Afrique du Sud a donc adopté une politique visant à réaffecter les ressources à la satisfaction des besoins économiques et sociaux urgents qu'elle consacrait auparavant aux dépenses militaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la Commission du désarmement.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) V. R. W. STEWARD

-----